

BRUXELLES

Vendredi 12 octobre 2018

DROITS DE L'HOMME, DROITS FONDAMENTAUX & ETAT DE DROIT

Inscriptions et informationsDélégation des Barreaux de France
Avenue de la Joyeuse Entrée, n°1

1040 Bruxelles

E-mail : valerie.hauptert@dbfbruxelles.euwww.dbfbruxelles.eu**8h45 - 9h15 : Accueil des participants****9h15 - 9h30 : Propos introductifs****Jean Jacques FORRER**, Président de la Délégation des Barreaux de France**ATELIER N°1****VERS UN RENFORCEMENT CONSTANT DE LA PROTECTION DES DROITS FONDAMENTAUX EN EUROPE****9h30 - 10h : Architecture européenne de la protection des droits fondamentaux****Jean Jacques FORRER**, Président de la Délégation des Barreaux de France

10h - 10h10 : Débats

10h10 - 10h40 : Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne en matière de protection des droits fondamentaux : entre coopération et concurrence**Florence BENOÎT-ROHMER**, Professeur, Université de Strasbourg, Présidente honoraire de l'Université Robert Schuman

10h40 - 10h50 : Débats

10h50 - 11h10 : Pause

ATELIER N°2**LA PROTECTION DES STATUTS DE LA PROFESSION D'AVOCAT EN EUROPE****11h10 - 11h40 : La jurisprudence de la Cour EDH au service du renforcement des droits des avocats****Pascal DOURNEAU-JOSETTE**, Chef de division, Cour européenne des droits de l'homme, Professeur associé à l'Université de Strasbourg

11h40 - 11h50 : Débats

11h50 - 12h20 : Vers une future Convention européenne sur la profession d'avocat**Michel BENICHO**, Avocat, Ancien Bâtonnier, Barreau de Grenoble, Ancien Président du Conseil des Barreaux européens

12h20 - 12h30 : Débats

12h30 - 13h30 : Déjeuner sur place

ATELIER N°3**LA PROTECTION DE L'ETAT DE DROIT EN EUROPE : DE LA REMISE EN CAUSE DES VALEURS EUROPÉENNES AUX RÉACTIONS INSTITUTIONNELLES****13h30 - 14h : Situation dans les Etats membres de l'UE : état des lieux, réactions et horizons****Niovi RINGOU**, Chef d'Unité JUST C1, Etat de droit et politique de la justice, Commission européenne

14h - 14h10 : Débats

14h10 - 14h40 : Enjeux de la défaillance d'un système judiciaire pour la confiance mutuelle entre Etats membres (exemple du MAE avec l'affaire C-216/18 PPU Minister for Justice and Equality/LM)**Elsa BERNARD**, Professeur, Université de Lille

14h40 - 14h50 : Débats

14h50 - 15h10 : Pause

ATELIER N°4**PERSPECTIVES FUTURES****15h10 - 15h40 : Perspectives de l'application du Protocole 16 à la Convention EDH : interrogations et enjeux pour les avocats****Vincent BERGER**, Avocat, Barreau de Paris, Ancien juriste, Cour européenne des droits de l'homme

15h40 - 15h50 : Débats

15h50 - 16h20 : Droits de l'homme et intelligence artificielle**Yannick MENECEUR**, Conseiller en politiques de transformation numérique et en intelligence artificielle, Conseil de l'Europe

16h20 - 16h30 : Débats

16h30 : Propos conclusifs

ENTRETIENS EUROPÉENS

DROITS DE L'HOMME, DROITS FONDAMENTAUX & ETAT DE DROIT

VENDREDI 12 OCTOBRE 2018

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
Cabinet / Organisme.....
Barreau.....
Adresse.....
Téléphone.....
Télécopie.....
E-mail.....

Numéro de TVA figurant sur votre déclaration fiscale
(impératif)

Assujetti à la TVA en tant que personne physique :
Numéro de TVA en cette qualité

BE _ _ _ _ _ (10 chiffres)
FR _ _ _ _ _ (11 chiffres)

Assujetti à la TVA en tant que personne morale :
Numéro de TVA en cette qualité

FR _ _ _ _ _ (11 chiffres)

☐ Non Assujetti à la TVA

Participation aux frais par personne : 210 € TTC**
sauf **Avocats inscrits dans un barreau français en ordre de cotisation URSSAF**

Avocat-stagiaire : 155 € TTC**

Elève-avocat : 120 € TTC**

*Nos formations bénéficient d'une prise en charge par le FIFPL
(pour de plus amples informations nous contacter)*

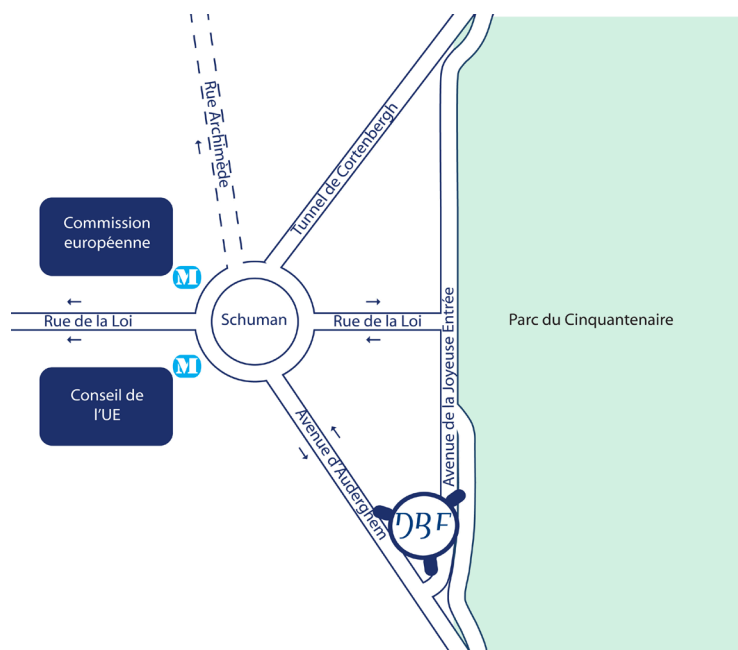
Inscription sur notre site www.dbfbruxelles.eu ou par envoi du présent bulletin par fax au 00 32 2 230 62 77 ou par courrier à : Délégation des Barreaux de France, 1 Avenue de la Joyeuse Entrée, B-1040 Bruxelles.

Modalité de paiement : par virement bancaire (nous contacter) ou par paiement en ligne sur notre site www.dbfbruxelles.eu

*Cette date est indicative. La Délégation des Barreaux de France se réserve le droit de la modifier.

**30% de la participation en cas d'annulation signalée moins d'une semaine avant la manifestation. En cas d'annulation non signalée ou signalée moins de 48 h avant la date de la manifestation, la totalité de la participation sera conservée.

Les Entretiens européens sont conformes aux modalités mises en place par le Conseil national des barreaux dans le cadre de la formation continue obligatoire. Seront délivrées au cours de cet événement 7 heures de formation pour les avocats français et 6 heures de formation pour les avocats.be.



Délégation des Barreaux de France
Avenue de la Joyeuse Entrée, 1 - B-1040 Bruxelles
Tél : +32 (0)2 230 83 31 - Fax : +32 (0)2 230 62 77
valerie.haupt@dbfbruxelles.eu - www.dbfbruxelles.eu

**7
heures de
formation
validées !**